

temps. Aussi, on saisira les causes initiales des variations de débits limitant la puissance hydraulique considérée, et avec le temps, on établira la loi permettant d'établir la détermination directe des débits.

Il est évident qu'étant donné l'immensité du territoire sur lequel un service hydro-métrique provincial devrait opérer, on ne peut songer à entreprendre partout en même temps les opérations de jaugeage, pluviométrie et niveaumétrie, planimétrie, nivellements. Il faudrait commencer par les régions les plus habitées et susceptibles d'offrir plus de facilité d'accès, le plus d'avenir et développement ; concentrer les premiers efforts sur un ou deux bassins seulement, et débiter par la planimétrie, c'est-à-dire la détermination, à assez grande échelle, de chaque bassin, avec courbes de niveau.

Pour cela, des ingénieurs locaux (plus spécialement entendus en hydraulique de préférence) pourraient être chargés par le service central, de toutes les opérations locales, du soin des opérations de jaugeage, nivellement, etc. . . . Leurs rapports, études, statistiques, vérifiés et centralisés à l'administration principale permettraient d'effectuer un travail considérable. En simplifiant les formules, en sachant sérier les difficultés, les questions, les renseignements à obtenir des agents locaux, en ne cherchant pas trop à faire une œuvre de science spéciale, mais de dégager le plus promptement possible les données hydrolo-